

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur responsable du « Bulletin des officiers vaudois » :
Capitaine Nicolas d'Eggis – Case postale 268 – 1000 Lausanne 9

De la nécessité de maintenir une armée de milice crédible

Dans sa prise de position au sujet du rapport Brunner, la Société suisse des officiers a fortement insisté sur l'impératif de maintenir le système de milice dans notre pays, cela autant pour des raisons d'efficacité militaire que par nécessité politique. Cette approche mérite d'être développée, puisque plusieurs de nos voisins, pour des motifs divers liés à leur propre politique de sécurité, voire d'ordre financier, choisissent aujourd'hui de passer à une armée professionnelle. Nous n'entendons pas développer ici les arguments portant sur le coût de tel ou tel choix, sachant qu'ils sont forcément contradictoires et sujets à débats sans fin. Nous nous contenterons d'essayer de cerner la nécessité du système de milice pour un petit pays tel que le nôtre.

■ Col EMG Martin Chevallaz¹



Affirmons tout d'abord clairement qu'une armée professionnelle susceptible de projeter des corps expéditionnaires par-delà les mers ne correspond en aucune façon à notre propre culture et encore moins à notre histoire. Elle ne saurait non plus comporter en nombre suffisant les éléments nécessaires à la garantie d'un minimum de défense et de sécurité collective autonome, d'autant plus que ce concept est largement mis en question par de nombreux milieux aujourd'hui, en particulier anglo-saxons. Cet élément d'appréciation est fon-

damental dans la mesure où personne ne sera demain en mesure de convaincre le peuple souverain du contraire. L'armée, issue du peuple, doit pouvoir s'appuyer sur lui.

Il en va bien évidemment autrement pour des engagements extérieurs de type humanitaire ou dans le cadre de mesures de maintien de la paix démontrant une nécessaire solidarité. Ce type d'engagement nécessitera toutefois une bien plus grande flexibilité au niveau de la conduite et de l'organisation, respectivement du genre de formation permettant qu'on se voie confier de telles missions. Une armée de milice s'appuyant sur un savoir et des compétences acquises, aussi bien dans la formation civile que dans le cadre de l'instruction militaire, est autant sinon plus que toute autre en mesure de faire face aux spécificités de tels engagements. Toutefois, et pour ce qui concerne ces engagements extérieurs, l'encadre-

ment se devra d'être professionnel ou semi-professionnel et les militaires engagés sur une base volontaire et pour des durées de service plus souples qu'actuellement.

Sur un plan plus général, on peut admettre qu'hormis la nécessité d'une certaine ouverture vers l'extérieur, en particulier au niveau de la compatibilité des systèmes de conduite, de l'interopérabilité, les missions de l'armée ne changeront pas fondamentalement et que le cœur de compétence, soit la capacité à se défendre, restera la pierre d'angle de l'édifice. L'art militaire, son métier, le développement technologique rapide et la révolution intervenue dans de nombreux domaines de la sécurité imposent qu'ici et là des éléments professionnels et disponibles en permanence assument un certain nombre de responsabilités. C'est le cas en particulier dans les domaines de la guerre aérienne, de la conduite de la

¹ Vice-président de la SSO.



guerre électronique et de celle de l'information. Cela étant, dans la plupart des autres domaines, on peut faire confiance à un système qui permet l'engagement en nombre suffisant de militaires de qualité reflétant l'image d'un pays disposant d'un haut niveau de formation et de compétence.

Le système de milice, pour autant qu'il sache s'adapter aux nécessités du présent, porte en lui les éléments de la flexibilité et de la souplesse nécessaires à la traversée d'une époque troublée où les repères sont difficiles à cerner et les objectifs à fixer.

Le maintien d'un système de milice efficace n'a strictement rien à voir avec une « armée-nostalgie ». Il est au contraire le système le mieux adapté au changement, pour autant que l'on veuille bien le moduler en fonction de l'évolution de la société civile et des impératifs d'une instruction efficace. Son acceptation passe impérativement par les deux pôles que représentent une formation crédible et une attractivité rehaussée.

Aucun problème ne peut être résolu au moyen de recettes toutes faites sorties d'un chapeau.

Toutefois, un certain nombre de solutions existent et certaines sont aujourd'hui déjà mises en pratique. Sans vouloir être exhaustif, les plus marquantes sont à nos yeux :

- la possibilité d'accomplir son service en une fois ;

- la poursuite, pour certaines troupes, du système actuel ; pour d'autres, retour à un rythme annuel de deux semaines de cours de répétition ;

- l'engagement de militaires et de cadres sous contrat pour une durée déterminée (engagements extérieurs) ;

- la reconnaissance de la formation militaire en complément de la formation civile (stages pratiques) ;

- l'optimisation de la formation des cadres par rapport aux spécificités militaires dans des centres d'instruction appropriés ;

- le rajeunissement des cadres offrant la possibilité d'assumer plus jeune un certain nombre de responsabilités et permettant ainsi d'avoir rempli

ses obligations militaires vers trente-cinq ans ;

- la création ou le développement de centres de compétence pour l'instruction de la troupe et des formations dûment dotées en cadres professionnels et en mesure de mieux appuyer les cadres de milice dans l'exercice de leur fonction d'instructeur ;

- l'amélioration du régime d'allocations pour pertes de gain et une rétribution davantage adaptée aux sacrifices consentis.

Ce sont là quelques-uns des chantiers, dont beaucoup sont fort heureusement déjà ouverts, qui nous permettront, une fois menés à terme, de tirer un profit maximum d'un système de milice adapté à notre temps et susceptible de garantir à notre pays une armée digne de ce nom. Notre armée ne peut s'offrir le luxe de faire table rase du passé en affaiblissant trop le système de milice. L'heure n'est pas à la démobilisation, à la démotivation et à l'abandon, mais à la construction, au renforcement et à la conduite.

M. C.

Un exercice de défense générale dans le canton de Vaud : un luxe ou une nécessité ?

Dans le courant du mois de juin 1998, le Conseil d'Etat vaudois a pris la décision de renoncer à mettre sur pied l'exercice de défense générale planifié pour novembre de cette année. Cette décision mérite que l'on s'y arrête quelques instants, afin d'en comprendre les tenants et aboutissants.

■ Maj Denis Froidevaux¹

En effet, bon nombre de citoyennes et de citoyens peu-

vent, à juste titre, se poser la question du bien-fondé du choix du Conseil d'Etat. Afin de tenter de mieux cerner les enjeux, j'ai rencontré M. le

syndic de Montreux et député Pierre Salvi, qui avait été désigné en novembre 1997 par le Conseil d'Etat vaudois comme « directeur civil » de l'exercice.

¹Président du Groupement Montreux-Aigle de la SVO.



Voici la synthèse de cet entretien.

Major D.F.: «Monsieur le syndic, pouvez-vous préciser quel a été votre rôle dans le cadre du processus d'élaboration de cet exercice?»

M. P. Salvi: «Ma mission prioritaire consistait en la préparation de cet exercice. Mes partenaires civils étaient d'une part l'état-major civil de préparation, placé sous la direction de M. Emery, ancien commandant de la police de la ville de Lausanne, et composé des membres de l'administration cantonale et, d'autre part, différents spécialistes. Quant aux partenaires militaires, ils étaient issus de l'état-major de la division territoriale 1, à savoir son commandant, le divisionnaire André Liaudat, ainsi que son remplaçant le colonel EMG Michel Cerinotti. Pour le surplus, mon rôle était également de faire office d'intermédiaire avec le Conseil d'Etat.»

D. F.: «Quels étaient les buts visés dans cet exercice?»

P. S.: «Le but était essentiellement de vérifier et de tester la capacité d'engagement des différentes instances civiles et militaires appelées à intervenir ensemble en cas de situation exceptionnelle, afin d'assurer la sauvegarde et la sécurité des personnes et des biens. Puis, une fois les forces et faiblesses dégagées, de permettre d'adapter – si nécessaire – les structures, les organisations et les modes de fonctionnement actuels».

D. F.: «Connaissez-vous les raisons à l'origine de la décision du Conseil d'Etat de renoncer à cet exercice?»

P. S.: «A priori, cette décision se fonde essentiellement sur des arguments financiers, à savoir la réalisation d'un potentiel d'économie de quelque Fr. 100000.–.»

D. F.: «Etes-vous à même de nous faire part de votre point de vue au sujet de cette décision?»

P. S.: «Comme déjà exprimé au Conseil d'Etat, il ne m'appartient pas de me prononcer sur ses décisions. Cela étant, et à titre tout à fait personnel, connaissant les efforts financiers importants consentis tout au long de l'année pour garantir la sécurité (au sens large) des citoyennes et des citoyens de ce canton, connaissant aussi l'engagement hors pair des femmes et des hommes chargés de ces problèmes et qui doivent tenir compte des nouvelles missions telles que définies dans l'Armée 95, je ne peux que regretter ce choix.

En effet, il est fort dommage de ne pas être en mesure de vérifier l'adéquation de ces différents moyens avec les besoins réels et démontrés. Cela étant, les travaux entrepris dans la phase préliminaire de construction de l'exercice m'ont permis, de confirmer un sentiment qui m'habitait déjà, à savoir que le niveau d'efficacité et de connaissance ainsi que la motivation des personnes concernées est d'une rare qualité».

Conclusions

Quant à moi, je ne peux que regretter le fait qu'en qualité de commandant d'un bataillon fusilier territorial, je n'aie pas eu l'opportunité d'entraîner la collaboration avec les partenaires concernés, civils en particulier. C'eût été une rare occasion de tirer des enseignements dont la richesse manquera à notre potentiel de savoir et de savoir-faire.

En effet s'offrait à nous une possibilité de mettre en exergue, non seulement les points forts, mais surtout les points faibles de la troupe et des états-majors, cela dans une perspective d'amélioration et de renforcement de notre aptitude à remplir notre mission. A long terme, il se pourrait bien que ces enseignements fassent cruellement défaut, ce qui, le moment venu, pourrait être nuisible à notre efficacité.

Nonobstant, souvenons-nous, en notre qualité d'officier, de la notion de «primauté du politique» et sachons nous remémorer l'enseignement numéro un appris dans les écoles d'officiers: «Seule la mission prime».

Dès lors, poursuivons notre tâche avec motivation, passion et abnégation, et cela dans une perspective basée sur la notion d'intérêt général.

D. F.



Agenda SVO

SVO et Internet

Le Swiss Military Net poursuit toujours davantage son expansion, démontrant son rôle de partenaire incontournable de la politique de sécurité d'aujourd'hui. Notre site Internet est un support moderne d'actualité militaire «à chaud» et source d'informations ou de dialogues. Voici, pour mémoire, notre adresse: www.military.ch/SVO.

Groupement de la Broye

Vendredi 27 novembre, 20 heures

Conférence du colonel U.Ott, EMG, Groupe des opérations, directeur de la cellule de coordination du DPPS pour l'aide en cas de catastrophe, sur le thème: «La chaîne suisse de sauvetage et les troupes de sauvetage».

Régions morgienne et La Côte

Mercredi 25 novembre, 20 h 15, à Morges

Assemblée générale du Groupement de la région morgienne, suivie d'une conférence de Madame Suzette Sandoz, ex-conseillère nationale.

Judi 3 décembre, à Luins.

Assemblée générale du Groupement de la Côte.

Groupement de Lausanne

Section de tir au pistolet

Vendredi 15 janvier 1999, sur convocations

Assemblée générale avec remise des prix.

Mardi 23 février 1999

Assemblée générale du Groupement de Lausanne.

Groupement du Gros-de-Vaud

Dernier stamm de cette année 1998. Nous vous donnons rendez-vous mercredi 16 décembre, dès 17 h 45, à l'Hôtel de Ville d'Echallens.

AG SVO 1999

Samedi 6 mars 1999, à Avenches, Théâtre du Château

09 h 15: Partie statutaire
11 h 00: Débat
13 h 00: Repas.

Littérature vaudoise

Vous avez aimé l'ouvrage de M. H.-L. Guignard consacré à la Vallée des Ormonts. Dans la même présentation, nous vous signalons la parution d'un livre captivant qui relate les moments intenses de la Révolution vaudoise dans le Chablais et le Pays d'Enhaut. Vous y découvrirez entre autres le Journal de campagne du colonel français Michel Chastel, com-

mandant les troupes de la coalition française, valaisanne et vaudoise chargée de «dompter» les Ormonans. Prix spécial pour les membres SVO (Fr. 76.- au lieu de Fr. 86.-, jusqu'au 11 décembre 1998). Commandes à: Association de l'Académie du Chablais, Le Château, CP 493, 1860 Aigle.

CHPM, Verte-Rive, Pully/Lausanne

Judi 3 décembre, 17h 30-19 h 15

Cours d'histoire VII: La guerre franco-allemande de 1870-1871 chez Zola. Naissance du nationalisme en France. Ses manifestations dans la littérature (Maupassant) et la chanson, par le colonel Hervé de Weck.

Samedi 19 décembre: Saint-Nicolas, de 15 h 00 à 18 h 00.

Femmes Sécurité et Défense (FSD) - Association romande

Judi 26 novembre 1998, 20 h 15, salle L.-Michaud du Château d'Yverdon. Conférence sur le thème «Nouvelles technologies informatiques: quelles menaces pour la sécurité économique et militaire du pays?», avec les participations de MM. le col EMG J.-D. Geinoz, chef EM groupe rens., P.-A. Guinnard et P. Girard, informaticiens.

28-29 novembre: week-end de votations fédérales!